



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le CVS s'est réuni en salle de réunion.

Présents :

Madame Lucienne GAILLARD
Madame Chantal BALLAND
Monsieur Serge REDRADO
Madame Nathalie ALBET
Monsieur Bernard BREIL
Madame Nancy GARES
Madame Katia CLAUSTRE
Madame Noémie SERGENT

Représentant des résidents – *voix délibérative*
Représentant des familles – *voix délibérative*
Représentant des familles - suppléant
Représentant du personnel – *voix délibérative*
Président du CA, Représentant de l'Administration- *voix délibérative*
Cadre de santé
Animatrice
Directrice
Représentant des résidents – *voix délibérative*
Psychologue

Excusés : Monsieur Pierre LAPORTE
Madame Célia HUET

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 17 heures.

Comme demandé lors des précédents Conseils CVS et CA, les membres élus étant identiques, les questions communes aux deux instances CVS et CA étaient jusqu'alors regroupées en instance commune après les questions propres au CVS.

Etant donné les modifications des membres élus (concernant uniquement le collège des représentants des professionnels) il est de nouveau soumis aux membres le maintien d'une instance en commun pour les questions communes aux deux instances.

Les membres du CVS donnent à l'unanimité un avis favorable pour maintenir une réunion en commun des deux instances pour les points identiques abordés à l'ordre du jour au CVS et au CA.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BALLAND

L'ordre du jour est le suivant :

■ Approbation du précédent procès-verbal :

A l'unanimité le précédent procès-verbal est approuvé.

■ Approbation du Règlement intérieur du CVS :

Lecture est faite de la proposition de règlement intérieur.

Les membres décident d'inviter de manière systématique les bénévoles aux séances, et d'inscrire le mandat pour une durée de 4 ans.

Après échanges et discussions, les membres du CVS donnent un avis favorable au règlement intérieur qui est approuvé.

■ Election du Président du CVS :

Election du Président du CVS : à l'unanimité est élue Mme Lucienne GAILLARD.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Chantal BALLAND.

Désignation du représentant suppléant de l'organisme gestionnaire : Mr Thierry PARAIRE.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

■ Désignation des membres représentants du CVS siégeant au Conseil d'Administration :

Election des représentants du CVS au Conseil d'administration : Mme Lucienne GAILLARD et Mme Chantal BALLAND.

■ Questions diverses spécifiques au CVS :

- **Information élection des représentants des professionnels :** Titulaire : Nathalie ALBET / Suppléant : Chantal FONTES.

- **Consultation des membres sur les horaires d'ouverture :** après la période Covid, il avait été décidé en CVS de maintenir des horaires d'ouverture du portail pour accès libre de 14h30 à 19h00 – tout en maintenant toujours la possibilité de venir et sortir dès que besoin ou volonté en sonnant.

Le contexte sanitaire ayant évolué, l'établissement souhaitant vivement se « réouvrir » et redevenir un lieu de vie ouvert, les dispositions peuvent donc être levées. Des échanges s'ensuivent, il est acté que les visites sont très rares le matin, moment privilégié pour les accompagnements et soins des résidents, et qu'il apparaît cohérent d'ouvrir librement le portail entre 12h et 20h.

Suite de l'ordre du jour abordé en commun avec l'instance Conseil d'Administration, à partir de 17h30 :

2

■ Modification du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour :

Rendus conforme au décret portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux du 28 avril 2022.

Eléments modifiés au contrat de séjour :

- Accès internet dans l'établissement et aussi dans les chambres en wifi
- Inclusion de l'entretien du linge personnel de la personne accompagnée dans le tarif hébergement
- Libre choix du pharmacien et convention de partenariat avec la pharmacie d'Alzonne dans le cadre du circuit du médicament
- Intégration de l'option tarifaire globale soins
- Mention du droit de rétractation
- Notion de « caution » est remplacée par celle de « dépôt de garantie »
- Montant du dépôt de garantie
- Intégration d'un délai maximum pour la facturation après le décès

Eléments modifiés au contrat de séjour :

- Inclusion de l'entretien du linge personnel de la personne accompagnée dans le tarif hébergement
- Insertion de la notion de plan de continuité d'activité

Les membres du CVS donnent à l'unanimité un avis favorable aux modifications apportées au contrat de séjour et au règlement de fonctionnement.

■ ERRD Etat réalisé des recettes et des dépenses 2022 :

Lecture du rapport de présentation et diffusion des cadres complétés :

Récapitulatif des Charges 2022 :

	Budget Exécutoire 2022 (+DM/VC)	Réalisé 2022
Groupe 1 – total – exploitation courante	428 838.25 €	429 088.34 €
Groupe 2 - total – charges de personnel	2 639 581.75 €	2 638 216.75 €



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

Groupe 3 – total – afférant à la structure	532 211.08 €	552 354.06 €
Total des dépenses :	3 600 631.08 €	3 619 659.15 €

Récapitulatif des Produits 2022 :

	Budget Exécutoire 2022 (+DM/VC)	Réalisé 2022
Groupe 1 – total – produits de la tarification	3 247 841.52 €	3 258 807.18 €
Groupe 2 – total – autres produits d'exploit.	201 500 €	228 692.77 €
Groupe 3 – total – produits financiers	101 161.22 €	90 006.60 €
Déficit prévisionnel	50 128.34 €	42 152.60 €
TOTAL des produits :	3 600 631.08 €	3 619 659.15 €

Le résultat comptable est déficitaire de 42 152.60 € :

Au 31/12/2022, sans les affectations de 2022, en attente du CPOM :

- Le compte 119 31 résultat déficitaire s'élève à 45 179.98 € section hébergement.
- Le compte 119 32 résultat déficitaire s'élève à 106 844.08 € section dépendance + soin.
- L'excédent affecté à l'investissement compte 10682 est de 306 604 €
- L'excédent affecté à la couverture du BFR compte 10685 est de 118 116.91 €

La réserve de compensation est nulle en hébergement, en dépendance et soins.

La Capacité d'Autofinancement est de 131 920.33 €, encore juste mais en augmentation.

En emploi du tableau de financement, on compte le remboursement des emprunts de 246 510.55 € et 114 615.33 € ont été utilisés pour des investissements (rails unité 1 et 3, chaudière, SSI...)

En produits, des subventions ont été obtenus pour 38 341.75 € et des dépôts de garantie pour 18 000 € - soit un prélèvement sur fond de roulement de -172 863.80 € et un fond de roulement net global faible mais positif de 177 486.90 €.

En conclusion sur l'année budgétaire 2022 :

Suite aux difficultés financières de l'établissement et au plan de retour à l'équilibre arrêté avec les autorités en 2022, l'analyse financière présentée est réelle et sincère et sans report ou étalement de charges qui ont tous été neutralisés, contrairement à ce qui jusqu'alors avait toujours été mis en place pour compenser l'insuffisance des financements.

Cette analyse reflète une situation toujours défavorable, qui n'est pas nouvelle, ni inconnue de l'ensemble des acteurs. Cette année 2022 a permis d'avoir une vision globale à partir de pratiques comptables et financières assainies, conjuguées à une mise en place de mesures de rigueur et d'économies, en veillant à impacter le moins possible l'accompagnement des résidents.

Cet exercice d'équilibriste a malheureusement rencontré un contexte inflationniste non anticipable, qui a empêché de constater dans l'immédiat les résultats de ces mesures au niveau du résultat d'exercice, plongeant le FRNG à un niveau faible.

Il serait essentiel qu'une aide ponctuelle liée à l'inflation 2022 compense ces dépenses sur la section hébergement et dépendance. Le tarif 2023 arrêté prévoit une compensation partielle, mais aucun appui n'est venu sur l'exercice 2022 au cours duquel toutes les dépenses supplémentaires ont été compensées sur des crédits déjà restreints avec des mesures de rigueur strictes déjà en place.

L'ARS a compensé à la fois les revalorisations salariales et l'inflation par le biais des CNR versés en décembre 2022 sur sa section soins. Mais pour les sections hébergement et dépendance relevant du Conseil Départemental 11, aucune compensation n'a été proposée pour 2022.

Il est donc sollicité auprès du Conseil Départemental 11 une aide exceptionnelle qui sera affecté sur l'exercice 2022 ; couvrant le déficit à hauteur de 29 278.63 € en hébergement et de 12 873.97 € en dépendance (sur le déficit total dépendance de 82 999.96 €, qui est en partie couvert par l'excédent en soins) – afin d'arriver à l'équilibre budgétaire pour l'année 2022.



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

Cependant, sans la mise en œuvre de ces mesures de gestion strictes l'année 2022 aurait été marquée par une cessation de paiement certaine, l'effort de tous les acteurs est à souligner (autorités, personnels de l'établissement investis dans ces mesures, partenaires, familles et résidents).

Il convient par contre de noter que la capacité d'autofinancement de l'établissement, encore juste, remonte enfin.

Au niveau de l'exploitation, l'augmentation du prix de journée et des dotations, liées à la réévaluation Pathos applicables à compter de 2023, ainsi que les mesures d'économies (mutualisation des achats, des prestations, mises en concurrence systématiques, GPEC /mesures de gestion du personnel pour éviter l'absentéisme...) sont en place pour 2023 et restent les seules marges de manœuvre importantes.

Le projet de CRT (centre de ressources territorial) auquel l'EHPAD va répondre en appel à manifestation d'intérêt est aussi un service supplémentaire qui sera un atout essentiel en termes de développement de l'activité, de services, de compétences, étape incontournable pour l'EHPAD.

Au niveau de l'investissement, la reprise des amortissements sur 32 ans, la recherche de subventions, la poursuite des investissements de manière raisonnée, sont aussi des bases posées pour impacter le fond de roulement d'investissement, et de manière générale le fond de roulement net global.

Il est à noter que nous restons la signature du CPOM pour lequel toutes les bases de négociation ont été calées dans le plan de retour à l'équilibre, est prévu en 2023, par arrêté conjoint CD/ARS qui vient de paraître.

Les membres du CVS donnent à l'unanimité un avis favorable à l'Etat réalisé des recettes et des dépenses 2022, ses cadres et son rapport de présentation et délibèrent valablement à cet effet.

4

■ **Proposition d'adhésion au GCS GAPM** – *Groupement de Coopération Sanitaire / Groupement Audois de Prestations Mutualisées.*

Dans le cadre de la recherche d'économies et de mutualisation des achats, l'EHPAD est déjà membre ou adhérent à plusieurs centrales d'achat (UGAP, AMI2, AGAP PRO).

Au niveau local le GAPM/PML propose des groupements d'achats alimentaires, pharmaceutiques, matériels, et propose des prestations qui peuvent être intéressantes.

De nombreux établissements hospitaliers de l'Aude adhèrent à ce groupement ; il est proposé au Conseil d'adhérer aussi à ce groupement pour pouvoir en cas de meilleur positionnement dans les tarifs de recourir à leur prestation.

Les membres du CVS donnent à l'unanimité un avis favorable pour l'adhésion au GCS/GAPM.

■ **Plan d'investissement 2023 :**

- Chariots de médicaments sécurisation du circuit du médicament
- Renouvellement 5 PC et onduleurs
- Acquisition lits et adaptables – en petites quantités
- Finalisation des travaux cuisine
- Travaux logement de fonction (changement serrure / VMC / désordres fissures).

■ **Information :**

Echanges et information sur les modifications de de l'accompagnement des résidents et de l'organisation de travail depuis le 03/04/2023 : amplitude de travail secteur ouvert, heure de repas, activités thérapeutiques après-midi, activités de soirée proposées, objectifs et valeurs de cette organisation mise en place en lien avec l'Humanitude.

La Directrice demande s'il y a d'autres questions. Pas de questions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est



Résidence de la Malepère

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
De Montréal de l'Aude

close à 19h00. Fait les jours, mois et an que dessus.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Mme Lucienne GAILLARD

